Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260914-109_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 109/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 24
de Votants 27
Pouvoirs : 3

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 8 septembre 2026.

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Nadège COULON-TRARI, Maire.

Etaient présents : COULON- TRARI Nadège, MEURICE Paul, CHEVALIER Annie, BEAUJEAN Thierry, LEDUC Katia, LE GALL Jean-Paul, BOUTTIER Élodie, AIDOUD Ahmed, ANDRÉ Sylvie, CLAVIER Jean-Christophe, LERAY Catherine, SÉNÉCHAL Emmanuelle, MARCHAIS Yann, LE COUVIOUR Mélanie, BOURVIC Arnaud, BONNERUE Linda, LE NAOUR Solène, MARTIN Jérémy, LEPOIVRE Aymeric, ASSIÉ Benjamin, GUYOT Albane, GUEGUEN Marie, GARDETTE Stéphane, AUBERT Yoan.

Excusés : LE BRUN Gilles, DANIEL Jean-Louis, BRUNET Béatrice.

Absent : /

Pouvoirs : LE BRUN Gilles à AIDOUD Ahmed, DANIEL Jean-Louis à AUBERT Yoan, BRUNET Béatrice à GARDETTE Stéphane.

Secrétaire de séance : Benjamin ASSIÉ a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convention cadre pour la réalisation de prestations de services entre Montfort Communauté et ses communes membres.

Dans le cadre de la volonté communautaire de renforcer la mutualisation des moyens et des compétences, Montfort Communauté et ses communes membres entendent se confier la création ou la gestion d'équipements ou de services.

La convention-cadre présentée définit un cadre juridique général permettant ensuite à Montfort Communauté et ses communes membres de se confier réciproquement la réalisation de prestations de services au moyen de contrats subséquents.
Chaque prestation de services donnera lieu à la signature d'un contrat. Les modalités financières seront déterminées par chacun des contrats.

Il est proposé de signer cette convention-cadre pour la durée du mandat en cours.

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- approuve la convention-cadre proposée ;
- autorise Madame la Maire à signer les contrats de prestations de services qui découleront de cette convention.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Nadège COULON-TRARI

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Benjamin ASSIÉ